
Faculté de Droit et Sciences Sociales Université de Poitiers

[#]

Thèses et mémoires : les rédiger et les mettre en page. Des outils et des guides

TABLES DES MATIÈRES

[Propos liminaires](#) [#Propos_liminaires]

[À propos de la mise en page, de la typographie, de la rédaction...](#) [#A_propos_mise_en_page]

[À propos de la bibliographie...](#) [#A_propos_bibliographie]

[Outils de gestion bibliographique \(Zotero notamment\)](#) [#Logiciels_gestion_bibliographique]

[À propos du plagiat](#) [#Lutte_contre_le_plagiat]

PARCE QU'UNE THÈSE OU UN MÉMOIRE COMMENCE PAR LA RECHERCHE DE DOCUMENTATION...

FRUCTUS, Isabelle (dir.). *Méthodologie de la recherche documentaire juridique*. 3e éd. Bruxelles : Larcier, 2016, (Paradigme. Série : Méthode). 978-2-39013-082-6 [<http://www.sudoc.fr/195734807>]

GUIDES GÉNÉRAUX

(ENSSIB. *REPERE : ressources électroniques pour les étudiants, la recherche et l'enseignement* [en ligne]. 7e éd., juin 2011.

Villeurbanne : Enssib, 2011. URL : <http://reperere.enssib.fr/> [<http://reperere.enssib.fr/>]. ISSN : [1777-9855](https://www.issn.org/issn/1777-9855) [

<http://www.sudoc.abes.fr/DB=2.1/CMD?ACT=SRCHM&ACT0=&IKT0=8&TRM0=1777-9855>]

UQÀM. *InfoSphère* [en ligne]. Remise à jour régulière. URL :

http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/index.html [

http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/index.html]. Notamment les parties 7. Évaluer et citer ses sources.

ABES. *Guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage des doctorants (2007)* [en ligne]. URL :

<http://www.abes.fr/abes/page.426.guide-du-doctorant.html> [<http://www.abes.fr/abes/page.426.guide-du-doctorant.html>]

BEAUD, Michel. *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*. Paris : La Découverte, 2005, (Grands Repères. Guides). 978-2-7071-4794-3 [

<http://www.sudoc.fr/09619751X>]

Nota : de nombreux ouvrages proposent une méthodologie de la thèse et du mémoire, leurs références peuvent être aisément trouvées dans les catalogues de bibliothèques universitaires comme chez les libraires spécialisés. L'intérêt de leur lecture pouvant faire l'objet d'appréciations très variables, mieux vaut, dans la mesure du possible, consulter ces ouvrages avant de faire un choix. Quant aux pages Web sur le sujet, elles sont innombrables, celle-ci venant s'ajouter au nombre !

GUIDES SUR LA THÈSE EN DROIT

BARTHE, Emmanuel. Faire sa thèse de droit : méthodologie et conseils. *Précisement.org* [en ligne], mis en ligne le 2 novembre 2017. URL : www.precisement.org/blog/Faire-sa-these-de-droit-methodologie-et-conseils.html [http://www.precisement.org/blog/Faire-sa-these-de-droit-methodologie-et-conseils.html]

BARTHE, Emmanuel. Faire sa thèse de droit : ouvrages et sites utiles. *Précisement.org* [en ligne], mis en ligne le 2 novembre 2017. URL : www.precisement.org/blog/Faire-sa-these-ouvrages-et-sites-utiles.html [http://www.precisement.org/blog/Faire-sa-these-ouvrages-et-sites-utiles.html]

MAINGUY, Daniel (écrits et textes rassemblés par). *Le guide de la thèse (en droit)* [en ligne]. Université de Montpellier : École doctorale Droit et Sciences sociales, [s.d.]. URL : <http://ddata.over-blog.com/xxxxyy/1/70/46/66/guide-de-la-these-en-droit.pdf> [http://ddata.over-blog.com/xxxxyy/1/70/46/66/guide-de-la-these-en-droit.pdf]

JAILLARDON, Édith et Roussillon, Éric. *Outils pour la recherche juridique : Méthodologie de la thèse de doctorat et du mémoire de master en droit*, 2e éd. Paris : Éd. des archives contemporaines ; [Montréal] : AUF, Agence universitaire de la francophonie, 2010, (Manuels), 180 p., ISBN 978-2-914610-44-5 [http://www.sudoc.fr/147643074]

PROPOS LIMINAIRES

Un mémoire, un rapport et, plus encore une thèse, est un document long et structuré par un plan. **Nota** : pour simplifier le propos, seul le mot thèse sera utilisé dans les développements qui vont suivre.

Sa rédaction doit respecter certaines normes, certains usages, pas toujours fixés il est vrai, certains étant propres au droit français (mise en page, structuration et numérotation du plan, référencement bibliographique...).

Cette question doit, autant que faire se peut, être abordée avec le directeur du travail.

De nombreux outils, logiciels, services en ligne, permettent de rédiger une thèse.

Il est, par exemple, possible de rédiger une thèse avec les outils du monde LaTeX. Pour en savoir plus :

<http://soc.if.usp.br/manual/texlive-doc/latex/droit-fr/doc/droit-fr.pdf> [http://soc.if.usp.br/manual/texlive-doc/latex/droit-fr/doc/droit-fr.pdf] et <https://ctan.org/pkg/droit-fr> [https://ctan.org/pkg/droit-fr].

Il est aussi, par exemple, possible d'utiliser un logiciel de gestion de projet d'écriture comme Scrivener. Pour en savoir plus :

<https://www.literatureandlatte.com/scrivener/overview> [https://www.literatureandlatte.com/scrivener/overview] — la langue française est intégrée dans l'installateur — et <http://www.boiteaoutils.info/2015/06/scrivener-ecriture-creative/> [http://www.boiteaoutils.info/2015/06/scrivener-ecriture-creative/]

Statistiquement, l'outil principal utilisé par les étudiants en droit reste cependant le traitement de texte : notamment Microsoft Word et OpenOffice ou ses dérivés tels LibreOffice.

Les propos suivants ne concerneront donc que ces traitements de texte.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la mise en forme n'est pas une partie du travail qui intervient essentiellement à la fin de la thèse, une fois l'écriture « intellectuelle » achevée. Elle intervient avant, pendant et après la rédaction « intellectuelle ». D'une certaine manière, la rédaction commence dès le choix du sujet.

Il est donc essentiel de maîtriser, a minima, certaines fonctions des traitements de texte avant de se lancer dans l'écriture : modèles, styles, découpage du document (sections ou styles de page selon le traitement de texte), tables des matières, index, renvois...

Il est également essentiel de faire, de préférence, certains choix de mise en forme avant de commencer à rédiger. Ces choix concernent le traitement de texte lui-même mais aussi des outils annexes comme les logiciels de gestion bibliographique (Zotero par exemple).

La rédaction, dès le début du travail de thèse, de textes ayant vocation à constituer en tout ou partie le texte de la thèse ne doit pas être faite, du point de vue de la mise en forme, comme un brouillon. Cela donnera du travail supplémentaire lors de la mise en forme finale. Les textes devront, de préférence, être rédigés avec le modèle (.dot, .dotx, .dotm, .ott...) qui servira à la rédaction de la thèse. Ils ne devront, en tout cas, pas contenir de mises en forme « manuelles » (changement de taille, de couleur... de la police, enrichissements gras, italiques... faits sans utilisation d'un style dédié).

Toute utilisation d'une mise en forme « manuelle » (sans appel à un style) doit être murement réfléchie et assumée.

Les fonctions de commentaire et de surlignage, ainsi éventuellement que le suivi des modifications, permettent, sans toucher au style, d'ajouter des informations nécessaires au suivi de la rédaction.

À PROPOS DE LA MISE EN PAGE, DE LA TYPOGRAPHIE, DE LA RÉDACTION...

De nombreux ouvrages et de nombreux sites Internet proposent une présentation des principales règles de la mise en page et de la typographie.

La lecture de thèses, de mémoires et d'autres travaux révèlent de nombreuses erreurs de mise en page et de typographie : trop de majuscules, mauvaise gestion des espaces et des signes de ponctuation, etc. Les guides cités ci-après vous aideront à éviter ces erreurs trop fréquentes.

VOICI, PARMIS BEAUCOUP D'AUTRES, QUELQUES-UNS DE CES GUIDES (SPÉCIALISTE, PASSE TON CHEMIN !)

PERROUSSEAU, Yves. *Mise en page & impression : notions élémentaires*. Atelier Perrousseau, réédition régulière. Disponible également en eBook. URL : <http://www.adverbum.fr/home-perrousseau.html> [<http://www.adverbum.fr/home-perrousseau.html>]

GUÉRY, Louis. *Dictionnaire des règles typographiques*. 4e éd. Victoires éditions, 2010. [978-2-35113-079-7](https://www.sudoc.fr/146976444) [<http://www.sudoc.fr/146976444>]

RAMAT, Aurel et MULLER, Romain. *Le Ramat européen de la typographie*. Éditions De Champlain, 2009. [978-2-9534965-0-5](https://www.sudoc.fr/137672829) [<http://www.sudoc.fr/137672829>]

Typographie française en ligne. *Site de Cordial* [en ligne]. URL : http://grammaire.cordial-enligne.fr/typographie/TTM_0.htm [http://grammaire.cordial-enligne.fr/typographie/TTM_0.htm]

Nota : le site *Synapse* propose d'autres aides gratuites à la rédaction : difficultés du français, orthographe, grammaire, etc.

Site de Jacques ANDRÉ. *jacques-andre.fr* [en ligne]. URL : <http://jacques-andre.fr/> [<http://jacques-andre.fr/>], notamment, à télécharger au format PDF, à l'adresse suivante, les *Petites leçons de typographie* : <http://jacques-andre.fr/faqtypo/lessons.pdf> [<http://jacques-andre.fr/faqtypo/lessons.pdf>]

LACROUX, Jean-Pierre. *Orthotypographie : dictionnaire raisonné* [en ligne]. URL : <http://www.orthotypographie.fr/> [<http://www.orthotypographie.fr/>]

Office des publications de l'Union européenne. *Code de rédaction interinstitutionnel* [en ligne]. URL : <http://publications.europa.eu/code/fr/fr-000100.htm> target=" blank" title="Code de rédaction interinstitutionnel" [<http://publications.europa.eu/code/fr/fr-000100.htm>]

On consultera, par exemple, l'annexe B Utilisation de l'italique : <http://publications.europa.eu/code/fr/fr-5010100.htm> [<http://publications.europa.eu/code/fr/fr-5010100.htm>]

CNRTL [<http://www.cnrtl.fr>] (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) et ses dictionnaires, notamment le **TLFI** [<http://atilf.atilf.fr/>] (Trésor de la langue française informatisé)

BDL [<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html>] (Banque de dépannage linguistique du Québec)

À PROPOS DE LA BIBLIOGRAPHIE...

Là encore, de nombreux guides « papier » ou « en ligne » existent.

BIBLIOGRAPHIE OU LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES CITÉES ?

Aujourd'hui, ce qui figure en fin de thèse, de mémoire ou de rapport sous le nom « Bibliographie » constitue en fait la liste des références bibliographiques citées. Le terme « bibliographie » *stricto sensu* est donc impropre, mais son usage est fortement ancré dans la pratique.

Nota : par facilité, le terme « bibliographie » sera utilisé ci-après au sens de « liste des références bibliographiques citées ».

RÉFÉRENCIEMENT BIBLIOGRAPHIQUE : DES NORMES ET DES PRATIQUES EN GÉNÉRAL

L'écriture de la thèse, comme l'organisation et la présentation de la bibliographie, font l'objet de « normes » (ISO et NF pour leurs versions françaises). Ces normes ne revêtent pas systématiquement un caractère impératif et elles ne fixent souvent que des règles, des principes, des cadres généraux. On citera pour illustration deux normes :

ISO 7144:1986. *Documentation -- Présentation des thèses et documents assimilés*. Décembre 1986

NF ISO 690:2010. *Information et documentation -- Principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques et des citations des ressources d'information*. Août 2010. **Nota** : cette nouvelle version fusionne et remplace les deux anciennes normes ISO 690 (NF Z 44-005) et ISO 690-2 (NF Z 44-005-2).

Concernant plus spécifiquement les références bibliographiques, la norme NF ISO 690:2010 indique les éléments indispensables à minima dans une référence bibliographique, ainsi que l'ordre et la graphie de certains de ces éléments.

Au-delà des éléments et des mises en forme fixés par cette norme, les autres aspects des références bibliographiques font l'objet d'usages (sans utiliser ce terme dans son sens juridique) ou de pratiques parfois variables.

Il est important de connaître ces pratiques, d'en choisir une et de s'y tenir de manière cohérente dans l'ensemble du document rédigé.

RÉFÉRENCIATION BIBLIOGRAPHIQUE EN DROIT : *REF-LEX*, UN OUTIL DE NORMALISATION DU RÉFÉRENCIATION JURIDIQUE

Depuis longtemps, et encore aujourd'hui, de nombreuses pratiques existent concernant le référencement bibliographique en droit. Un guide élaboré par l'Urfist de Bordeaux [<http://weburfist.univ-bordeaux.fr/>] et l'École doctorale de droit de l'Université de Bordeaux [<https://eddroit.u-bordeaux.fr/>] a été mis en ligne :

GRAVIER, Pierre (dir.), *Citer des références bibliographiques juridiques : Guide de rédaction : notes de bas de page et bibliographie* [en ligne], Urfist de Bordeaux, 2017. URL :

<http://weburfist.univ-bordeaux.fr/outils-et-techniques-de-gestion-documentaire-supports-de-presentation/> [<http://weburfist.univ-bordeaux.fr/outils-et-techniques-de-gestion-documentaire-supports-de-presentation/>]

Nota : ce guide ne reprend pas les préconisations de Ref-Lex [<http://reflex.sne.fr/>] (voir ci-après).

Il existe cependant, depuis 2016, un guide de référencement juridique appelé Ref-Lex [<http://reflex.sne.fr/>]. Fruit d'une collaboration étroite entre les éditeurs juridiques représentés dans le groupe Droit du Syndicat national de l'édition, ce site internet fournit l'ensemble des règles de rédaction et de citation des références juridiques nationales, internationales et étrangères. Il s'adresse à tous les acteurs participant à la production de contenus juridiques. » *Ref-Lex, Guide de citation des références juridiques* [en ligne], URL : <http://reflex.sne.fr/> [<http://reflex.sne.fr/>] (consulté le 1er décembre 2016). Lire le préambule de Ref-Lex pour en savoir plus [<http://reflex.sne.fr/preambule-pourquoi-guide-citation-references-juridiques>]. *Nota* : prendre le temps de bien lire les précisions sur les différentes règles d'écriture des références.

Ce guide entend combler un vide pointé, en 2010, dans un article de son blog, par le documentaliste juridique Emmanuel Barthe (BARTHE, Emmanuel. Citation des revues juridiques : pas de « Blue Book » en France : juste des guides de citation purement méthodologiques et généralistes. *Précisément.org : un blog pour l'information juridique* [en ligne]. Mis en ligne le 26 mars 2010. URL : <http://www.precisement.org/blog/Citation-des-revues-juridiques-pas.html> [<http://www.precisement.org/blog/Citation-des-revues-juridiques-pas.html>]).

Emmanuel Barthe a mis en ligne un premier commentaire relatif à Ref-Lex [<http://reflex.sne.fr/>] : BARTHE, Emmanuel. Qu'apporte le GCRJ ? Guide de citation des références juridiques : le Bluebook français est né. Une rapide évaluation. *Précisément.org : un blog pour l'information juridique* [en ligne]. Mis en ligne le 5 décembre 2016. URL :

<http://www.precisement.org/blog/Guide-de-citation-des-references-juridiques-le-Bluebook-francais-est-ne.html> [<http://www.precisement.org/blog/Guide-de-citation-des-references-juridiques-le-Bluebook-francais-est-ne.html>].

L'auteur apporte quelques critiques concernant les dérogations à la norme ISO 690:2010, le caractère non obligatoire de beaucoup d'éléments des références bibliographiques. Il formule également des propositions.

Il convient, pour un travail universitaire, d'opter pour la version la plus complète du système de référencement proposé par Ref-Lex [<http://reflex.sne.fr/>].

Le travail fait dans Ref-Lex [<http://reflex.sne.fr/>] fait suite à des initiatives comme celle proposée par Stéphane Cottin (COTTIN, Stéphane. Proposition de normalisation pour la citation des documents juridiques français. *Wiki Juriconnexion* [en ligne]. Mis en ligne le 14 septembre 2011. URL :

[http://www.juriconnexion.fr/wiki/index.php?title=Proposition_de_normalisation_pour_la_citation_des_documents_juridiques_fran%C3%](http://www.juriconnexion.fr/wiki/index.php?title=Proposition_de_normalisation_pour_la_citation_des_documents_juridiques_fran%C3%9C)

[http://www.juriconnexion.fr/wiki/index.php?title=Proposition_de_normalisation_pour_la_citation_des_documents_juridiques_fran%C3%](http://www.juriconnexion.fr/wiki/index.php?title=Proposition_de_normalisation_pour_la_citation_des_documents_juridiques_fran%C3%9C))]

Utiliser toujours, s'il existe, en complément des informations usuelles, un identifiant unique pour la législation, la réglementation (numéro de texte, NOR), pour la jurisprudence (numéros de pourvoi, de requête, d'arrêt, de répertoire, de rôle...).

Utiliser les nouveaux systèmes de citation neutre de la jurisprudence (ECLI [https://e-justice.europa.eu/content_european_case_law_identifier_ecli-175-fr.do?clang=fr]) et de la législation (ELI [http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/judicial_cooperation_in_civil_matters/jl0068_fr.htm]).

À défaut de normalisation ou de règles proposées par Ref-Lex [<http://reflex.sne.fr/>], citer les sources comme elles se citent ou comme les citent les sources supérieures (exemple, pour l'ordre judiciaire, utiliser les modalités de citation du Bulletin d'information de la Cour de cassation BICC [http://www.courdecassation.fr/publications_26/bulletin_information_cour_cassation_27/]) ou de référence (principaux éditeurs juridiques).

Se référer, si besoin, pour les sources étrangères, à des guides de référencement, s'ils existent (par exemple : BlueBook [<https://www.legalbluebook.com/>], Manuel canadien de la référence juridique, 8e édition (McGill Guide) [<http://www.carswell.com/product-detail/canadian-guide-to-uniform-legal-citation-8th-edition-manuel-canadien-de-la-reference-juridique>], Guide des références pour la rédaction juridique 7e éd. (Guide Lluelles) [http://www.renaud-bray.com/Livres_Produit.aspx?id=971575&def=Guide+des+r%C3%A9f%C3%A9rences+pour+la+r%C3%A9daction+j]).

Un outil en ligne permet de générer des références fondées sur les normes proposés par certains de ces guides (<http://www.citethisforme.com/fr> [<http://www.citethisforme.com/fr>]). Il existe également des styles [<https://www.zotero.org/styles>] pour le logiciel de gestion bibliographique Zotero [<https://www.zotero.org/>].

Quoi qu'il en soit, toujours choisir un système et s'y tenir, a minima dans chaque document.

RÉFÉRENCIATION BIBLIOGRAPHIQUE : DES GUIDES GÉNÉRAUX

Attention : dans les guides signalés ci-après, il faut **faire attention** aux éléments suivants, liés notamment à l'ancienneté des normes utilisées, à un certain flou dans ces normes... Vous aurez à corriger ces éléments dans votre pratique :

Des différences de détail apparaissent notamment en ce qui concerne les séparateurs utilisés entre les différents éléments d'une référence bibliographique. L'important est alors de choisir un système et de s'y tenir.

Les nom d'auteurs rédigés en capitales (ou majuscules) dans les guides doivent en fait l'être en petites capitales (ou petites majuscules) ; sauf premières lettres des noms et des prénoms, bien évidemment. Exemple : PRADEL et non PRADEL. Un style dédié à cette mise en forme est prévu dans les modèles de rédaction proposés par la faculté de droit et des sciences sociales.

Rappel : en français, les capitales ou majuscules doivent être accentuées.

L'abréviation du mot « page », au singulier et au pluriel, sera toujours « p. » en minuscules, suivi ou précédé de l'espace insécable, suivant le besoin : p. 12, p. 12-15, 158 p.

L'ISBN des ouvrages, lorsqu'il existe, doit être mentionné à la fin de la référence bibliographique.

Contrairement à la pratique du système auteur-date, la date de publication devra figurer, non pas après le nom de l'auteur mais aussitôt après la mention de la source principale, par exemple, après l'éditeur pour les ouvrages et après le titre de la revue pour les périodiques.

QUELQUES GUIDES GÉNÉRALISTES DE RÉFÉRENCIATION BIBLIOGRAPHIQUE

Les quelques liens ci-dessous correspondent à quelques exemples des multiples ressources proposées en ce qui concerne la forme que doit prendre la « bibliographie ».

EPFL (École polytechnique fédérale de Lausanne). *Rational bibliographic : guide de rédaction des références bibliographiques* [en ligne]. Bibliothèque de l'EPFL, 2015. URL : <https://infoscience.epfl.ch/record/211016> [<https://infoscience.epfl.ch/record/211016>] [lien de téléchargement sous la rubrique *Fulltext*] (utiliser le style ISO 690)

HEG (Haute École de gestion de Genève). *Rédaction des citations et des références bibliographiques : guide pratique* [en ligne]. Version 4.5, octobre 2017. URL :

<http://www.hesge.ch/heg/infotheque/boite-a-outils/guides/redaction-citations-references-bibliographiques.asp> [

<http://www.hesge.ch/heg/infotheque/boite-a-outils/guides/redaction-citations-references-bibliographiques.asp>]

MICONNET, C. et FALLER, A. *Bibliographie et références bibliographiques* [en ligne]. Janvier 2012. URL :

http://www.univ-reims.fr/site/bibliotheques/memoires-et-theses/gallery_files/site/1/1697/20119/20141/20145/33422.pdf [

http://www.univ-reims.fr/site/bibliotheques/memoires-et-theses/gallery_files/site/1/1697/20119/20141/20145/33422.pdf] [Fichier PDF]

BOUDIA, Dalila et NADJI, Fatima. *Guide de gestion des références bibliographiques : rédaction et citation* [en ligne], [mises à jour régulières]. URL : <http://referencessbibliographiques.insa-lyon.fr/> [<http://referencessbibliographiques.insa-lyon.fr/>]

LLUELLES, Didier et RINGUETTE, Josée (Collab.). *Guide des références pour la rédaction juridique*. 7e éd. Montréal : Éditions Thémis, 2008. [978-2-89400-257-5](http://www.sudoc.abes.fr/DB=2.1/CMD?ACT=SRCHM&ACT3=*&IKT3=7&TRM3=9782894002575) [http://www.sudoc.abes.fr/DB=2.1/CMD?ACT=SRCHM&ACT3=*&IKT3=7&TRM3=9782894002575]

Nota : cet ouvrage comporte une partie relative à la citation des références juridiques françaises, intéressante, mais susceptible de critiques, notamment parce qu'elle n'utilise pas les abréviations proposées par *Ref-Lex, Guide de citation des références juridiques* [<http://reflex.sne.fr/>] du SNE (Syndicat national de l'édition).

OUTILS DE GESTION BIBLIOGRAPHIQUE

Le terme fréquemment utilisé est logiciel de gestion bibliographique. Aujourd'hui, il faudrait plutôt parler d'outil de gestion bibliographique, car tous ces outils ne prennent pas la forme d'un logiciel à installer sur son ordinateur, mais de plus en plus souvent, au moins partiellement, de services en ligne sur Internet.

Les outils de gestion bibliographique, du moins les plus complets, ont une triple fonction :

aider à la gestion des références bibliographiques au fur et à mesure de leur découverte (recueil des références, organisation en catégories, ajouts de mots-clés, on parle aussi d'étiquettes ou de tags, édition finale d'une bibliographie à insérer en fin de thèse ou de mémoire... Pour les sources numériques, certains OGB permettent, en plus, une conservation complète de la source telle que consultée, son surlignage et/ou son annotation) ;

citer en référence (dans le corps du texte ou, chez les juristes français, en note de bas de page) la source bibliographique utilisée et ceci en respectant des formats normalisés, au moins par la pratique ;

créer et gérer les listes des références bibliographiques citées.

Ils permettent de plus en plus souvent de travailler de manière collaborative, de partager des références et des documents...

Quel outil de gestion bibliographique utiliser ?

Différents outils de gestion bibliographique sont listés sur cette page de l'encyclopédie collaborative Wikipédia :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Logiciel_de_gestion_bibliographique [http://fr.wikipedia.org/wiki/Logiciel_de_gestion_bibliographique]

Le logiciel payant numéro un sur le marché est **EndNote** : <http://www.endnote.com/> [<http://www.endnote.com/>].

Un outil gratuit connaît un large succès aujourd'hui, il s'agit de **Zotero** [<http://www.zotero.org>]. La majeure partie des pages du site est traduite en français : <http://www.zotero.org/support/fr/start> [<http://www.zotero.org/support/fr/start>].

Un blog entièrement dédié aux utilisateurs francophones de Zotero permet de trouver toutes les informations et tous les outils de formation concernant l'installation et l'utilisation de Zotero : <http://zotero.hypotheses.org/> [<http://zotero.hypotheses.org/>].

Pour découvrir et commencer à utiliser Zotero

De très nombreux guides et tutoriels, texte, vidéos..., sont disponibles en ligne. Ci-après une sélection forcément arbitraire.

BU LYON 1, Tutoriel Zotero Standalone, *Portail documentaire de la BU Lyon 1* [en ligne], 30 mai 2016, mis à jour le 15 décembre 2017, URL : <https://portaildoc.univ-lyon1.fr/se-former/gerer-sa-bibliographie/tutoriel-zotero-standalone-837431.kjsp> [

<https://portaildoc.univ-lyon1.fr/se-former/gerer-sa-bibliographie/tutoriel-zotero-standalone-837431.kjsp>]

BIU SANTÉ, Gérer ses références bibliographiques avec Zotero, *Site de la BIU Santé* [en ligne], septembre 2017, [consulté le 5 février 2018], disponible à l'adresse : <http://www.biusante.parisdescartes.fr/aide/formations/index.php> [

<http://www.biusante.parisdescartes.fr/aide/formations/index.php>]

FORM@DOCT, Collecter, gérer et citer ses références bibliographiques avec Zotero, *Site Form@doct* [en ligne], [mise à jour régulière], URL : <https://guides-formadoct.u-bretagne.fr/zotero> [<https://guides-formadoct.u-bretagne.fr/zotero>]

SORBONNE UNIVERSITÉS, Guides Zotero du *portail documentaire de Sorbonne Université* [en ligne], [mise à jour régulière], URL : <https://paris-sorbonne.libguides.com/srch.php?q=zotero> [<https://paris-sorbonne.libguides.com/srch.php?q=zotero>]

Quelques retours d'expériences sur l'utilisation de Zotero par des juristes

PLACÉ, Romain, Zotero pour la recherche en droit : tutoriel critique et retour d'expérience, *blogdroiteuropéen* [en ligne], 6 octobre 2017, URL :

<https://blogdroiteuropeen.com/2017/10/06/zotero-pour-la-recherche-en-droit-tutoriel-critique-et-retour-dexperience-par-romain-place/> [

<https://blogdroiteuropeen.com/2017/10/06/zotero-pour-la-recherche-en-droit-tutoriel-critique-et-retour-dexperience-par-romain-place/>]

BERNARD, Alphonse, Retour d'expérience sur Zotero : les prérequis à maîtriser (partie 1/3), *blogdroiteuropéen* [en ligne],

6 novembre 2017, URL :

<https://blogdroiteuropeen.com/2017/11/06/retour-dexperience-sur-zotero-les-prerequis-a-maitriser-partie-13-par-alphonse-bernard/> [

<https://blogdroiteuropeen.com/2017/11/06/retour-dexperience-sur-zotero-les-prerequis-a-maitriser-partie-13-par-alphonse-bernard/>]

BERNARD, Alphonse, Zotero : outil de gestion bibliographique relativement pratique, retour d'expérience (Partie 2/3),

blogdroiteuropéen [en ligne], 7 novembre 2017, URL : <https://blogdroiteuropeen.com/2017/11/07/zotero-outil-de-gestion-bibliographique-relativement-pratique-retour-dexperience-partie-23-p> [

<https://blogdroiteuropeen.com/2017/11/07/zotero-outil-de-gestion-bibliographique-relativement-pratique-retour-dexperience-partie-23-p>]

BERNARD, Alphonse, Zotero comme outil de partage de données, Retour d'expérience (Partie 3/3), *blogdroiteuropéen* [en ligne],

8 novembre 2017, URL :

<https://blogdroiteuropeen.com/2017/11/08/zotero-comme-outil-de-partage-de-donnees-retour-dexperience-part-3-3-par-alphonse-bernard/> [

<https://blogdroiteuropeen.com/2017/11/08/zotero-comme-outil-de-partage-de-donnees-retour-dexperience-part-3-3-par-alphonse-bernard/>]

Styles Zotero pour le droit

Un style (et son guide d'utilisation), proposé par Alphonse Bernard, docteur en droit de la faculté de droit de Poitiers ([téléchargement](#) [ZIP - 380 Ko] [

http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichier?ID_FICHER=1326273353389&ID_FICHE=174021&INLII]). Ce style s'appuie principalement sur les prescriptions du [guide de citation des références juridiques Ref-Lex](#). [<http://reflex.sne.fr/>]

Un style à venir sera proposé début 2019 par l'école doctorale droit de Bordeaux.

Deux extensions(parmi d'autres)à installer pour compléter les fonctions de Zotero

Zotfile : gestion améliorée des fichiers PDF (téléchargement, renommage, extraction de métadonnées, de commentaires et de surlignage, de tables des matières...) : <http://zotfile.com/> [<http://zotfile.com/>]

Zutilo : ajout de nombreuses fonctions à Zotero (gestion des marqueurs, des connexes...) :

<https://github.com/willsALMANJ/Zutilo/releases> [<https://github.com/willsALMANJ/Zutilo/releases>]

À PROPOS DU PLAGIAT

S'il ne constitue pas un phénomène nouveau, **le plagiat a pris, à l'ère de l'Internet, une importance et des formes nouvelles**. Les articles et les reportages, de plus en plus nombreux, consacrés au sujet sont un des révélateurs, si ce n'est de son importance croissante, du moins de la perception accrue de ce phénomène.

Condamnable tant au plan pénal, civil, qu'éthique, moral, et intellectuel, le plagiat est un comportement qu'il faut connaître et contre lequel la faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers entend lutter. Elle dispose pour cela d'outils de détection de plagiat mis à sa disposition par l'université.

Mais, au-delà des outils informatiques, **la lutte contre le plagiat**, volontaire ou involontaire, **est l'affaire de tous et de chacun**.

Elle repose d'abord **sur une politique de prévention** passant notamment par une formation aux règles de citation : Que peut-on citer ? Quand doit-on citer ? Comment doit-on citer ?

Elle repose ensuite, en cas de plagiat avéré, **sur une politique de sanctions**.

Outre les sites déjà cités dans la rubrique À propos de la bibliographie... [http://droit2.univ-poitiers.fr/#A_propos_bibliographie], voici quelques sites Internet qui vous éclaireront sur le sujet, ces sites renvoyant eux-mêmes vers d'autres ressources (presse, multimédia, jurisprudence, etc.).

QUELQUES SITES RELATIFS AU PLAGIAT

Université de Montréal. Site : *Intégrité, fraude et plagiat* [en ligne]. Mise en ligne : 2006. URL : <http://www.integrite.umontreal.ca> [<http://www.integrite.umontreal.ca/>]

UQÀM. Le plagiat. In : *InfoSphère* [en ligne]. Mise en ligne : 2005, remise à jour régulière. URL : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html> [<http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>]. Voir, notamment, cette brève animation : DENNIE Danielle et BOULET Mychelle. *Comment éviter le plagiat* [en ligne]. Mise en ligne : 2006. URL : http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module7/citer1.html [http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module7/citer1.html]

BERGADAÁ, Michelle. *Internet: fraude et déontologie selon les acteurs universitaires* [en ligne]. Mise en ligne : 2004, remise à jour régulière. URL : <http://responsable.unige.ch/index.php> [<http://responsable.unige.ch/index.php>]

DARDE, Jean-Noël. *Archéologie du copier-coller* [blog en ligne]. Mise en ligne : mai 2010. URL : <http://archeologie-copier-coller.com/> [<http://archeologie-copier-coller.com/>]. Prend la suite de : <http://archeologie-du-copier-coller.blogspot.com/> [<http://archeologie-du-copier-coller.blogspot.com/>]

KOUBI, Geneviève. Lutter contre le plagiat à l'Université : à l'attention des étudiants de Master 2 Recherches... et des doctorants. In : *Droit cri-TIC* [en ligne]. Mise en ligne : 2 novembre 2008, avec mises à jours régulières. URL : <http://koubi.fr/spip.php?article161> [<http://koubi.fr/spip.php?article161>]

TRUCHET, Didier [directeur de l'école doctorale George Vedel]. Prohibition et prévention du plagiat [lettre aux doctorants, en ligne]. Téléchargeable sur : <http://responsable.unige.ch/ProhibitionPlagiat.pdf> [<http://responsable.unige.ch/ProhibitionPlagiat.pdf>]

MAURAL-INDART, Hélène. Site : *Le Plagiat* [<http://www.leplagiat.net/>] [en ligne].

Liens directs vers les rubriques

- > [Accès direct aux principales ressources numériques en droit](#) [[/les-ressources-numeriques-302971.kjsp#ressources_numeriques_liens_directs](#)]
- > [Principales abréviations juridiques](#) [<http://droit.univ-poitiers.fr/documentation/liste-des-principales-abreviations-juridiques-460771.kjsp?RH=1289897633749>]
- > [Pour s'informer, se former, chercher](#) [<http://droit.univ-poitiers.fr/documentation/ressources-numeriques/documentation-numerique-br-pour-s-informer-se-former-chercher>]
- > [Rédaction de mémoires, de rapports et de thèses](#) [<http://droit.univ-poitiers.fr/documentation/ressources-numeriques/theses-et-memoires-les-rediger-et-les-mettre-en-page-des-outils>]

Actualités de la documentation

- > [Accéder aux anciennes actualités de la documentation](#) [<http://droit.univ-poitiers.fr/documentation/actualite-de-la-documentation/actualite-de-la-documentation-643021.kjsp?RH=12898976>]

Contact

> biblio.droit@univ-poitiers.fr [mailto:biblio.droit@univ-poitiers.fr]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr